

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE ROUSSILLON.

Mercredi, le 28 février 2018 à 19 h 00.

MRC de Roussillon  
260B rue St-Pierre, à la Salle du Conseil de la MRC, Saint-Constant (Québec)  
J5A 2A5

---

Présents, les conseillers de comté :

BEAULAC, Johanne - Mairesse de Saint-Philippe  
BOYER, Jean-Claude - Maire de Saint-Constant et préfet  
DYOTTE, Normand - Maire de Candiac  
LETHAM, Walter - Maire de Léry  
MICHAUD, Lise - Mairesse de Mercier  
OUELLETTE, Christian - Maire de Delson  
PAYANT, Sylvain - Maire de Saint-Isidore  
POISSANT, Lise - Mairesse de Saint-Mathieu  
ROUTHIER, Pierre-Paul - Maire de Châteauguay  
SERRES, Donat - Maire de La Prairie

Absente, la conseillère de comté :

BATES, Jocelyne - Mairesse de Sainte-Catherine

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, préfet. La Directrice générale par intérim, Mme Colette Tessier et le Directeur, service codéveloppement et aménagement du territoire, M. Éric de la Sablonnière, sont aussi présents.

**1. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Claude Boyer, préfet, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux personnes présentes dans la salle.

**2018-02-45 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par, Mme Lise Michaud  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

9.4 Coalition autoroute 30

1. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
- 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2018

- 4.2. Règlement 195 modifiant l'article 4 du règlement 111
5. DEMANDES D'APPUI ET CORRESPONDANCE
6. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA
- 6.1. CHÂTEAUGUAY: Règlement de zonage #Z-3001-21-17 adopté le 22 janvier 2018
7. PLANIFICATION DU TERRITOIRE
8. GESTION DES COURS D'EAU
- 8.1. Délégation de responsabilité pour les travaux de stabilisation de la rivière Saint-Régis
9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 9.1. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Centre local de développement (CLD) des Jardins-de-Napierville
- 9.2. Appel d'offres pour l'étude de faisabilité technique et environnementale du projet de parachèvement de la route verte: Critères de sélection
- 9.3. Modification - entente Fonds local de solidarité (FLS)
10. CULTURE
11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 11.1. Ristourne MRC, redevances à l'élimination (MDDELCC) pour l'année 2017
12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
13. APPROBATION DES COMPTES
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

#### **4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

##### **2018-02-46 4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2018**

Il est proposé par, M. Christian Ouellette  
Appuyé par, M. Donat Serres

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2018 soit accepté.

Adopté.

##### **2018-02-47 4.2. RÈGLEMENT 195 MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 111**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, toute corporation municipale peut adopter et mettre à exécution certaines règles et règlements concernant sa régie interne;

ATTENDU que la MRC de Roussillon a adopté le Règlement 111 relatif aux séances du Conseil, le bureau administratif et des Comités de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'article 4 dudit Règlement ;

ATTENDU que le projet de Règlement a été transmis aux membres du Conseil de la MRC de Roussillon le 31 janvier 2018, autorisant ainsi une dispense de lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

ATTENDU QU'une copie de ce Règlement a été remise aux membres du Conseil de la MRC de Roussillon au moins deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QUE des copies de ce Règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 31 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, M. Donat Serres  
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon adopte le Règlement 195 modifiant l'article 4 du Règlement 111;

Mme Johanne Beulac demande de vote.

Pour: Mme Lise Michaud, MM. Dormand Dyotte, Pierre-Paul Routhier, Christian Ouellette, Donat Serres, Walter Letham et Sylvain Payant;

Contre: Mmes Johanne Beulac et Lise Poissant.

Ce Règlement est adopté tel que présenté et versé aux archives des règlements.

## **5. DEMANDES D'APPUI ET CORRESPONDANCE**

La correspondance reçue entre le 27 janvier et le 27 février 2018 est déposée au Conseil.

## **6. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA**

### **2018-02-48 6.1. CHÂTEAUGUAY: RÈGLEMENT DE ZONAGE #Z-3001-21-17 ADOPTÉ LE 22 JANVIER 2018**

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement de zonage #Z-3001-21-17 le 22 janvier 2018;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #Z-3001-21-17 le 12 février 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Pierre-Paul Routhier  
Appuyé par, Mme Lise Michaud

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement de zonage #Z-3001-21-17 adopté le 22 janvier 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier a délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

## **7. PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

Aucun sujet n'est ajouté.

## **8. GESTION DES COURS D'EAU**

### **2018-02-49 8.1. DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVIÈRE SAINT-RÉGIS**

ATTENDU l'assistance et l'accompagnement de la MRC de Roussillon dans le cadre de ce dossier d'aménagement et de sa mise en œuvre;

ATTENDU la résolution 74-02-18 de la Ville de Sainte-Catherine demandant la délégation de la responsabilité de toutes affaires dans le cadre du projet de stabilisation des rives de la rivière Saint-Régis;

ATTENDU l'étape d'avancement des études, plans et devis préparés par la ville de Sainte-Catherine;

Il est proposé par, M. Donat Serres  
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon délègue la responsabilité de toutes affaires se rapportant à l'exécution des travaux de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis sur le territoire de Sainte-Catherine à la ville de Sainte-Catherine.

Adopté.

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **2018-02-50 9.1. FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) – CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

ATTENDU que dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), le CLD des Jardins-de-Napierville demande l'appui de la MRC de Roussillon pour le dépôt de son projet de son diagnostic stratégique pour le Circuit du Paysan;

ATTENDU que le Circuit du Paysan célèbre son 20e anniversaire cette année et que son actualisation a été identifiée comme une priorité afin que celui-ci continue de se positionner comme leader régional en agrotourisme et tourisme gourmand;

ATTENDU l'opportunité financière qu'offre le FARR pour la réalisation d'un projet ayant été reconnu comme une priorité régionale pouvant avoir des répercussions positives sur six MRC : MRC de Roussillon, MRC les Jardins-de-Napierville, MRC du Haut-Saint-Laurent, MRC de Beauharnois-Salaberry, MRC Vaudreuil-Soulanges et la MRC le Haut-Richelieu;

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beulac

QUE la MRC de Roussillon appuie le CLD des Jardins-de-Napierville pour la réalisation de leur projet de diagnostic stratégique du Circuit du Paysan dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Adopté.

### **2018-02-51 9.2. APPEL D'OFFRES POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE PARACHÈVEMENT DE LA ROUTE VERTE: CRITÈRES DE SÉLECTION**

ATTENDU que suite à l'adoption du projet de Loi no 28 par le gouvernement du Québec en avril 2015, le Conseil de la MRC de Roussillon a choisi d'assumer

pleinement sa compétence en matière de développement économique régional sur son territoire;

ATTENDU qu'en vertu de ses nouvelles compétences en matière de développement, la MRC de Roussillon reçoit une somme de 741 260 \$ en 2018-2019 de la part du gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente sur le Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté lors de la séance du 22 novembre 2017, au budget 2018, la répartition des montants du FDT, dont 70 000 \$ ont été alloués au dossier du parachèvement de la Route Verte ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Roussillon a identifié, par sa résolution RÉS.2017-86-T, dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement et de développement durable, le tracé de l'ancienne emprise ferroviaire passant sur le territoire des villes de Saint-Constant, Saint-Isidore et Mercier pour l'aménagement du tronçon de l'axe 3 de la Route verte reliant Sainte-Catherine et Sainte-Martine (projet de parachèvement de la Route Verte);

ATTENDU que la prochaine étape nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité technique et environnementale;

ATTENDU que la Montérégie a lancé un appel à projets visant les initiatives cyclables régionales dans le cadre de l'attribution du Fonds d'aide au rayonnement des régions;

ATTENDU que la demande de financement déposée au FARR par la MRC de Roussillon pour le projet de parachèvement de la Route verte a été acceptée pour une contribution maximum de 80 000 \$ afin de réaliser une étude de faisabilité technique et environnementale;

ATTENDU que la MRC de Roussillon ira en appel d'offres sur invitation afin de sélectionner une firme en mesure de réaliser l'étude;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon retienne les critères de sélection présentés au tableau ci-dessous pour le choix d'une firme dans le contexte d'appel d'offres visant l'étude faisabilité technique et environnementale de la MRC de Roussillon;

<b>Critères de sélection</b>	<b>Pointage</b>
1. Présentation écrite de l'offre (20 pages maximum)	5 points
2. Respect du montant estimé pour le mandat	10 points
3. Présentation verbale de l'offre au comité de sélection (maximum 15 minutes)	10 points
4. Compréhension du mandat et des enjeux	15 points
5. Méthodologie proposée	10 points
6. Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	10 points
7. Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	20 points
8. Qualification et expérience du chargé de projet	20 points
<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>

ET QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise la responsable de l'octroi de contrat à lancer le processus d'appel d'offres.

Adopté.

**2018-02-52 9.3. MODIFICATION - ENTENTE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)**

ATTENDU l'offre de crédit variable à l'investissement des Fonds locaux de solidarité FTQ signée le 28 août 2012 par le CLD de Roussillon;

ATTENDU le transfert de ce crédit variable à la MRC de Roussillon le 20 avril 2015, suite à l'adoption du projet de loi 28;

ATTENDU la convention de modification transmise par les Fonds locaux de solidarité FTQ le 31 janvier 2018;

ATTENDU la réduction du taux d'intérêt sur les avances et les divers allègements et conditions y étant proposés;

Il est proposé par, M. Christian Ouellette  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE la MRC de Roussillon confirme son emprunt et accepte l'offre de crédit variable à l'investissement de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) selon les termes, conditions et restrictions énoncés à la lettre d'offre;

ET QUE le préfet et la directrice générale par intérim soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite "Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement" ainsi que les annexes qui y sont jointes.

Adopté.

**2018-02-53 9.4. COALITION AUTOROUTE 30**

ATTENDU la croissance du développement économique et démographique de la Montérégie ;

ATTENDU que la MRC de Roussillon est préoccupée par la fluidité du transport de marchandises et des personnes sur l'autoroute 30 ;

ATTENDU que la MRC de Roussillon souhaite faire partie de la Coalition pour la fluidité de l'autoroute 30 ;

ATTENDU que la MRC de Roussillon sera représentée par M. Donat Serres, maire de la ville de La Prairie à titre de porte-paroles;

Il est proposé par, M. Normand Dyotte  
Appuyé par, M. Walter Letham

QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon participe financièrement à la Coalition pour la fluidité de l'autoroute 30 avec comme représentant, Donat Serres, maire de La Prairie à titre de porte-paroles ;

ET QUE la direction générale de la MRC de Roussillon, soit autorisée à déboursier 30 289 \$ à même les excédents non affectés de l'administration générale et ce, sur présentation d'une facture détaillée.

Adopté.

**10. CULTURE**

Aucun sujet n'est ajouté.

## **11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **2018-02-54 11.1. RISTOURNE MRC, REDEVANCES À L'ÉLIMINATION (MDDELCC) POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU qu'en ce qui a trait à la tarification des quotes-parts pour la collecte des déchets, la MRC de Roussillon retourne une ristourne aux municipalités membres ou, le cas échéant, leur facture la différence correspondant au tonnage réellement généré par rapport à l'estimation de tonnage utilisé pour déterminer les quotes-parts;

ATTENDU le montant de 1 313 736,51\$ remis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) pour la redistribution des redevances à l'élimination pour 2017;

ATTENDU qu'il est convenu que la MRC retourne aux municipalités membres cette redevance remise par le MDDELCC après avoir appliqué une retenue de 40 % pour le financement d'initiatives régionales tel que prévu à la résolution 2017-348-T;

ATTENDU le dépôt des statistiques de tonnages pour 2017;

ATTENDU le dépôt des calculs, selon les méthodes convenues, pour la redistribution de ces sommes aux municipalités membres;

ATTENDU que le MDDELCC rappelle que ces sommes retournées aux municipalités devraient servir à financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par, M. Donat Serres  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon entérine les calculs tels que déposés et autorise les paiements ou les factures en conséquence.

Adopté.

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **2018-02-55 13. APPROBATION DES COMPTES**

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon datée du 1er février 2018 au 1er mars 2018 au montant de 1 477 072,50 \$ soit approuvée.

"Je soussignée, Colette Tessier, directrice générale par intérim, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 1 477 072,50 \$, le tout en fonction du budget adopté."

  
Colette Tessier

Adopté.

**14. VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

La période de questions est annoncée par le préfet.

**2018-02-56 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par, M. Normand Dyotte  
Appuyé par, M. Christian Ouellette

DE lever l'assemblée.

Adopté.

**17. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DU SECTEUR RURAL**

**2018-02-57 18. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après:

17. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DU SECTEUR RURAL
18. ORDRE DU JOUR
19. CORRESPONDANCE
20. SUJETS:
21. APPROBATION DES COMPTES
22. VARIA
23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

**19. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

**20. SUJETS**

Aucun sujet n'est ajouté.

**2018-02-58 21. APPROBATION DES COMPTES**

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, M. Sylvain Payant



QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon datée du 1er février 2018 au 1er mars 2018 au montant de 5 283,39 \$ soit approuvée.

"Je soussignée, Colette Tessier, directrice générale par intérim, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 5 283,39 \$, le tout en fonction du budget adopté."



Colette Tessier

Adopté.

**22. VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté.

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

La période de questions est annoncée par le préfet.

**2018-02-59 24. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

DE lever l'assemblée.

Adopté.



JEAN-CLAUDE BOYER,  
Préfet.



COLETTE TESSIER,  
Directrice générale par intérim.